

AMPOULES GRATUITES : LES INFORMATIONS UTILES.

Category: [Fourniture d'électricité](#)

Tag: [Insolite](#)



Nous avons reçu des demandes de consommateurs souhaitant obtenir des informations sur la possibilité d'avoir des ampoules gratuites.

Parmi les demandes reçues, une de nos adhérentes a trouvé un prospectus dans sa boîte aux lettres de la société H2E conseil. Celle-ci proposait de venir à son domicile pour changer ses ampoules.

Pour comprendre le mécanisme, nous avons déjà voulu savoir qui était la société HABITAT ECONOMIE ENERGIE (H2E Conseil) : [HABITAT ECONOMIE ENERGIE CONSEILS](#)

Elle a un site Internet consultable par le lien : [h2e-conseils](#)

Il s'agit de mettre en relation les professionnels pour les Certificats d'économies d'Énergie. Les mentions légales du site : [MENTIONS LEGALES](#)

Son activité s'inscrit dans le cadre de la loi POPE votée en 2005 : [Obligations](#)

Le public de la société est principalement les entreprises : [Une gestion incontournable](#)

La société contacte donc les consommateurs particuliers dans un cadre juridique existant depuis 2005. Il est à noter que la société n'est pas la seule à agir dans ce domaine. La société GEO FRANCE FINANCE gère le site [www.mesampoulesgratuites.fr](#).

En conclusion, la société H2E CONSEIL propose des ampoules gratuites mais se rémunère par la revente des certificats d'économies d'énergie. Il paraît utile de faire le point sur cette possibilité d'avoir un peu de ressources pour les consommateurs.

Nous publions la fiche d'information du particulier :

[Comment faire pour monnayer un certificat d'économie d'énergie](#)

Nous publions aussi la page du site du ministère de l'écologie sur le sujet :

[Dispositif des Certificats d'économies d'énergie](#)

Le site Internet <http://www.certificat-economies-energie.com> contient un simulateur que nous vous restituons :

[certificat-economies-energie.](#)

En conclusion, le réchauffement- climatique donne beaucoup d'idées. Cette proposition commerciale s'inscrit dans un cadre général. Mais en tout état de cause, si vous laissez entrer quelqu'un chez vous, demandez toujours un accréditif de la société.

